

Les risques psychosociaux

?

Sous l'influence des évolutions de l'environnement de travail, telles que des tâches de plus en plus complexes, des temps de repos réduits, une personnalisation du travail ou encore des besoins accrus des clients, la prise en compte des risques sociaux et psychologiques est devenue indispensable.



Sommaire

- 1 Les risques psychosociaux, c'est quoi ?
- 2 Les facteurs de risque
- 3 Les effets sur la santé et sur l'entreprise
- 4 La prévention contre les RPS

① Les différents risques électriques

Depuis les années 2000, le Ministère du travail a défini les RPS (risques psychosociaux) comme « recouvrant des risques professionnels d'origine et de nature variée, qui mettent en jeu l'intégrité physique et la santé mentale des salariés et ont, par conséquent, un impact sur le bon fonctionnement des entreprises ».



Les RPS correspondent à des situations de travail où sont présents, combinés ou non : - Du stress : déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes de son environnement de travail et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face ; - Des violences internes commises au sein de l'entreprise par des salariés : harcèlement moral ou sexuel, conflits exacerbés entre des personnes ou entre des équipes ; - Des violences externes commises sur des salariés par des clients de l'entreprise (insultes, menaces, agressions...). Ce sont des risques qui peuvent être induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation et les relations de travail.

② Les facteurs de risques



Même s'il existe des caractéristiques individuelles influençant sur l'apparition des troubles psychosociaux, les RPS sont aussi liés à des causes organisationnelles au travail :

- Intensité et temps de travail (surcharge de travail, travail en horaire décalé, etc.) ;
- Exigences émotionnelles (contact avec la souffrance, peur, etc.) ; -
- Manque d'autonomie dans le travail (ne pas pouvoir interrompre son travail, devoir interrompre une tâche pour une autre, impossibilité d'anticiper, monotonie, etc.) ;
- Mauvaise qualité des rapports sociaux au travail (mauvaises relations aux collègues, à la hiérarchie, manque de reconnaissance, sentiment d'injustice, absence de possibilités de parcours professionnel, etc.) ; -
- Conflits de valeur (faire des choses que l'on désapprouve, qualité empêchée, etc.) ;
- Insécurité de la situation de travail (précarité de l'emploi, insécurité liée à des changements permanents, à des réorganisations, etc.).

③ Les effets sur la santé et sur l'entreprise



Les RPS ont des effets pouvant être graves sur la santé. Sur le plan psychologique et physique, ces risques peuvent être « bénéfiques » à l'apparition de la dépression, des troubles du sommeil, de maladies cardiovasculaires, d'ulcères, voire de maladies psychosomatiques. Ils montrent également un lien avec l'apparition de maladies musculosquelettiques (TMS). Dans les cas extrêmes, malheureusement, ils peuvent conduire au suicide. Les RPS entraînent aussi des conséquences sur le fonctionnement de l'entreprise engendrant ainsi une réduction de la productivité induit soit par une baisse de motivation, une mauvaise ambiance, un problème de discipline ou par un absentéisme. Les risques psychosociaux peuvent également avoir une responsabilité dans l'apparition des accidents au travail.

④ Les préventions contre les RPS

Les solutions se trouvent dans l'organisation et dans le management de l'entreprise. Le seul coût est le temps consacré à comprendre, écouter et dialoguer à propos des facteurs des risques psychosociaux et des problèmes dans l'organisation du travail de l'entreprise.

Pour prévenir des risques psychosociaux, une démarche de prévention collective, centrée sur le travail et son organisation est à privilégier :

- Évaluez la charge de travail ;
- Donnez de l'autonomie aux salariés ;
- Soutenez vos salariés ;
- Témoignez de la reconnaissance envers vos salariés ;
- Donnez un sens au travail ;
- Agissez face aux conflits internes ;
- Communiquez régulièrement à vos salariés ;
- Facilitez la conciliation entre travail et vie privée ;
- Bannissez toute forme de violence.

Si vous souhaitez de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter



Scannez le qr code pour nous rejoindre sur :

